



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

logement

Question écrite n° 120571

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur les inquiétudes exprimées par les associations pour l'habitat des jeunes concernant la procédure d'autorisation des établissements "foyers jeunes travailleurs". En effet, il semble que la loi n° 2009-879 du 21 juillet n'ait pas précisé les conditions dans lesquelles cette autorisation est accordée, rendant impossible toute nouvelle ouverture d'un établissement dans les territoires. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer de quelle façon il entend remédier à ce vide juridique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120571

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11261

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)